

**TITRE 8 : EVALUATION DES INCIDENCES DU SCOT SUR NATURA
2000**

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	3
1. <i>Les sites Natura 2000 du territoire de la CCCOC</i>	4
1.1. La ZSC « coteaux calcaires du Tardenois et du Valois »	6
1.2. La ZSC du « massif forestier de Retz ».....	19
2. <i>Exposé des raisons pour lesquelles le SCoT est susceptible ou non d’avoir des incidences.</i>	29
2.1 Définition des principaux impacts du SCoT	29
2.2 Les incidences et mesures potentielles.....	29

PREAMBULE

L'évaluation des incidences Natura 2000 est instaurée par le droit de l'Union européenne pour prévenir les atteintes aux objectifs de conservation des sites Natura 2000 désignés au titre , soit de la Directive n°92/43/ CEE du Conseil du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvage, soit de la Directive n°2009/147/CE du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 concernant la conservation des oiseaux sauvages (version codifiée).

Dans ce contexte, l'article 13 de la loi « responsabilité environnementale » a renouvelé la rédaction de l'article L.414-4 du code de l'environnement. Le décret n°2010-365 du 9 avril 2010 relatif à l'évaluation des incidences Natura 2000 est son premier texte d'application.

Les dispositions régissant l'évaluation des incidences Natura 2000 sont désormais codifiées aux articles R.414-19 et suivants du code de l'environnement.

Les dispositions de l'article R.414-19 du code de l'environnement stipulent que doivent notamment faire l'objet d'une évaluation d'incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000 en application du 1° du III de l'article L.414-4 : « les plans, schémas, programmes et autres documents de planification soumis à évaluation environnementale au titre du I de l'article L.122-4 du présent code et de l'article L.121-10 du code de l'urbanisme ». Il ressort de l'application de cet article que le SCoT de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château doit faire l'objet d'une évaluation d'incidence sur un ou plusieurs sites Natura 2000.

Le contenu du dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 est précisé à l'article R.414-23 du code de l'environnement. Conformément au principe défini à ce même article, la procédure d'évaluation doit être proportionnée aux « documents de planification, programmes ou projets d'activités, de travaux, d'aménagements, d'installations de manifestations ou d'interventions dans le milieu naturel ».

La procédure instituée au 2ème alinéa du VI de l'article L.414-4 du code de l'environnement est précisée au II de l'article R.414-24 du même code.

Les dispositions de l'article R.414-22 du code de l'environnement précisent que l'évaluation environnementale du SCoT tient lieu de dossier d'évaluation des incidences Natura 2000 si elle satisfait aux prescriptions de l'article R.414-23 du même code.

Cependant, compte tenu de la forte valeur environnementale du territoire du SCoT et de la présence de nombreux sites du réseau Natura 2000, le présent document constitue donc une annexe au rapport de présentation du SCoT.

Tel est l'objet du présent dossier établi conformément aux dispositions de l'article R.414- 23 du code de l'environnement.

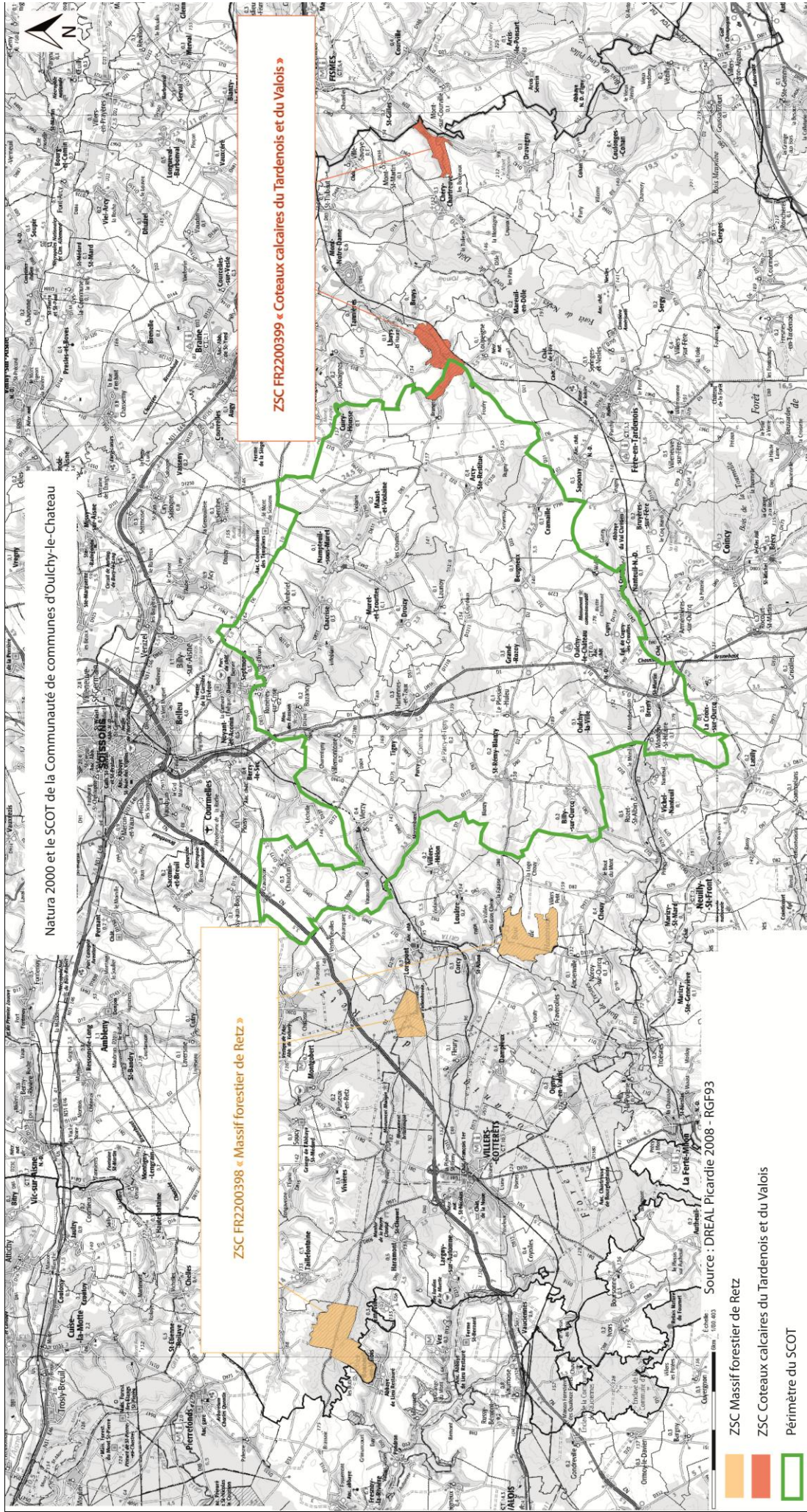
1. Les sites Natura 2000 du territoire de la CCCOC

Le territoire compte une Zone Spéciale de Conservation du réseau Natura 2000 :

- ZSC FR2200399 « Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois » : 329 ha dont 82,5 ha sur la commune d'Arcy sainte Restitue.

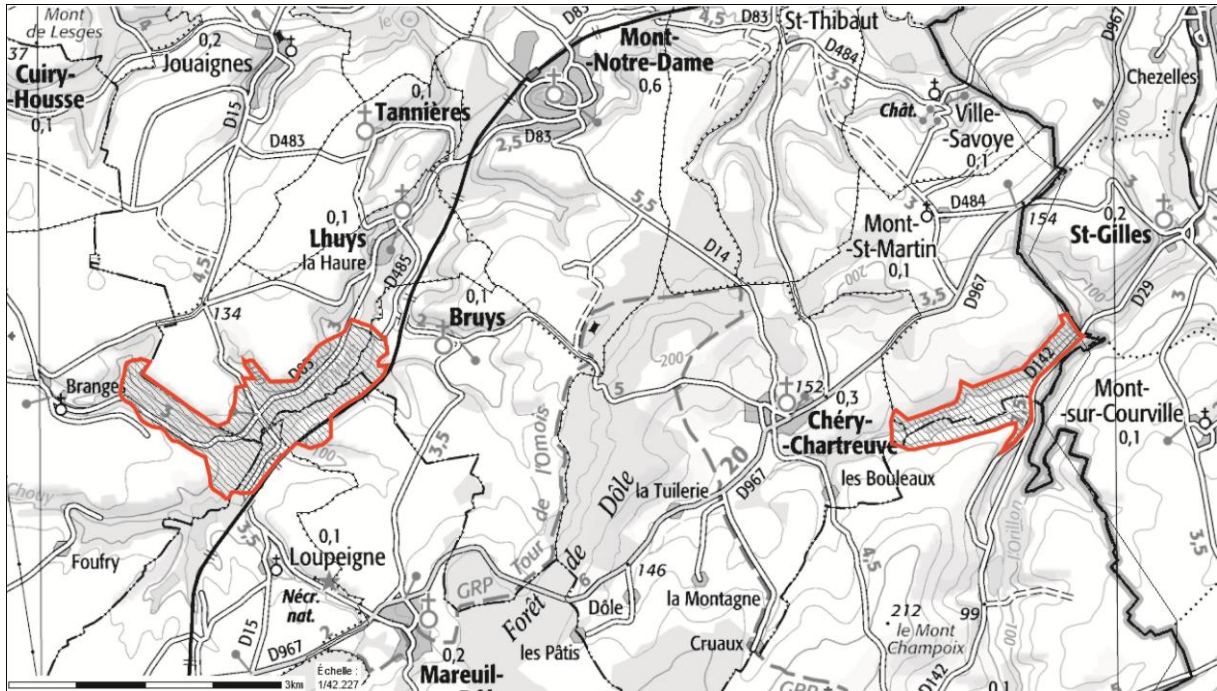
Et à proximité :

- ZSC FR2200398 « Massif forestier de Retz », située à proximité des communes de Saint Rémy-Blanzy, Vlerzy, Chaudun et Billy-sur-Ourcq.



1.1. La ZSC « coteaux calcaires du Tardenois et du Valois »¹

Le site Natura 2000 a la particularité d'être composé de deux sous-unités géographiques distinctes.



Sous unité Ouest



Sous unité Est

Le site Natura 2000 des coteaux calcaires du Tardenois et du Valois se situe entièrement dans le département de l'Aisne en région Picardie. La sous-unité Ouest occupe les communes d'Arcy-Sainte-Restitue, Loupeigne, Mareuil-en-Dôle, Bruys et Lhuys sur 232 ha alors que la sous-unité Est occupe les communes de Chéry-Chartreuve, Mont-Saint-Martin et Dravegny sur 97 ha. Seule la commune d'Arcy-Sainte-Restitue fait partie de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château.

En conséquence, seule la sous-unité Ouest du site Natura 2000 fait partie intégrante du périmètre du SCOT.

¹ Les éléments d'information et données sont issus du DOCOB site Natura 2000 FR2200399 « Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois » - Septembre 2011

Le site est caractérisé par un ensemble de pelouses calcaires ensoleillées relictuelles en voie de disparition en Europe occidentale, accompagnées de l'ensemble dynamique de lisières et fourrés de recolonisation, un fond de vallée occupé par des végétations tourbeuses en voie de colonisation par des boisements humides et par un fond de vallée dédié aux activités agricoles (pâturage et cultures).

Les deux entités sont localisées au sein d'une « zone à dominante humide » ainsi que deux Znieff de type 1 :

- Vallée de la Muze
- Coteaux de l'Orillon

Seule la vallée de la Muze intègre le périmètre de la Communauté de Communes du Canton d'Oulchy-le-Château.

La ZSC est entièrement incluse dans le périmètre du bassin hydrographique Seine-Normandie, muni d'un SDAGE, et du SAGE Aisne-Vesle-Suippes en application sur toutes les communes de la zone Natura 2000.

- **Rappel des éléments ayant justifié le classement du site**

LES GRANDS MILIEUX PRESENTS

Plusieurs habitats naturels d'intérêt communautaire présentent des enjeux forts. On peut notamment citer :

- **Les habitats ouverts de fond de vallée** : bas marais alcalin, mégaphorbiaie, cladiaie, prairie humide à Molinie. Ces habitats sont particulièrement remarquables à l'échelle régionale. En Picardie, certaines formations végétales ne sont présentes que sur ce site Natura 2000, lui donnant une responsabilité particulière de conservation.
- **Les pelouses sèches** : habitats en net régression dans le nord de la France et particulièrement en Picardie. L'état de conservation est préoccupant sur le site dans la mesure où ces milieux sont sujets à de nombreuses modifications ou évolutions mais les possibilités de restauration sont importantes. Bien que la conservation des dalles calcaires soit prioritaire en Picardie, cet habitat est trop mal caractérisé sur le site et très ponctuel, ce qui ne permet pas d'envisager sa conservation sur le site de manière favorable.
- **Les végétations aquatiques** : relativement nombreuses sur le site mais leur conservation reste aléatoire car elles sont sensibles à toutes modifications. Leur conservation en Picardie est jugée prioritaire.

Quatre habitats naturels d'intérêt communautaire ont justifié la proposition du site Natura 2000 :

- **Tourbière basse alcaline** (superficie relative de 0.14% du site) – code Natura 2000 : 7230. L'habitat présente un faciès typique dans les layons fauchés du Marais de Branges. Il se trouve de façon fragmentaire et dégradé localement sur d'autres points du site.
- **Marais calcaires à *Cladium mariscus* et espèces du *Caricion davalliana*** (superficie relative à 0.17% du site) – code Natura 2000 : 7210. Sur le site, l'habitat présente un faciès typique dans les layons fauchés du Marais de Branges. Il se trouve de façon fragmentaire et dégradé localement sur d'autres stations du site.
- **Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles** du *Alyso-Sedion albi* (sa superficie n'est pas représentative à l'échelle du site) – code Natura 2000 : 6110. Cet habitat est présent de façon ponctuel sur le site, au sein de pelouses calcaires, sur un sol très sec, au fond de Mézières, et sous une forme très appauvrie dans la vallée de Branges. Des secteurs plus importants et typiques de pelouses sur dalles calcaires sont présents à proximité du périmètre du site (à Bruys notamment). Quelques secteurs relictuels seraient également encore présents au sud du Marais de Branges, le long de la RD15 (lieu-dit du Moulin) en limite de site.
- **Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embroussaillage sur calcaire** (4.17% de la superficie du site) – code Natura 2000 : 1193. Cet habitat se retrouve sur l'ensemble des coteaux du site (Le Billot, vallée de la Muze, le Pré de Vaux, Fond Mézières).

On note également que six habitats d'intérêts communautaires non cité au FSD (formulaire Standard de données) ont été recensés, en plus des 4 habitats ayant justifiés la désignation du site :

- **Tapis immergé de Characés** (superficie relative 0.09% du site) – code Natura 2000 : 3140
- **Herbier aquatique à *Ceratophylle immergé*** (superficie relative 0.01%) – code Natura 2000 : 3150
- **Pairie humide à *Molinie*** (superficie relative 0.5% de la superficie du site) – code Natura 2000 : 6410
- **Mégaphorbiaie** (superficie relative 0.65%) – code Natura 2000 : 6430
- **Source pétrifiante avec formations de travertins** (superficie relative 0.01% du site) – code Natura 2000 : 7220
- **Aulnaie-Frênaie alluviale** (superficie relative de 2.27% du site) – code Natura 2000 : 92^{E0}.

Le site Natura 2000 des Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois est principalement constitué de marais, bas-marais et tourbières sur près de 45%, des pelouses sèches, steppes sur près de 35 %, des forêts artificielles en monoculture sur 10%, des prairies améliorées sur 8% et des eaux douces intérieures sur 2% de la superficie totale de la zone.

D'autres habitats naturels sont également présents sur le site Natura 2000. On recense quatre habitats appartenant au milieu aquatique (comme les roselières ou les cours d'eau), quatre habitats dans les espaces agricoles (comme les grandes cultures ou les jachères), quatre habitats des plantations arborées (comme les plantations de peupliers ou de robiniers-faux-acacias) et six habitats des boisements et des fourrés arbustifs comme les chênaies-charmais ou aulnaie marécageuse.



Document d'objectifs de la ZSC FR2200399 "Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois"

LOCALISATION DES HABITATS D'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE (HIC) - SECTEUR OUEST

Carte 8

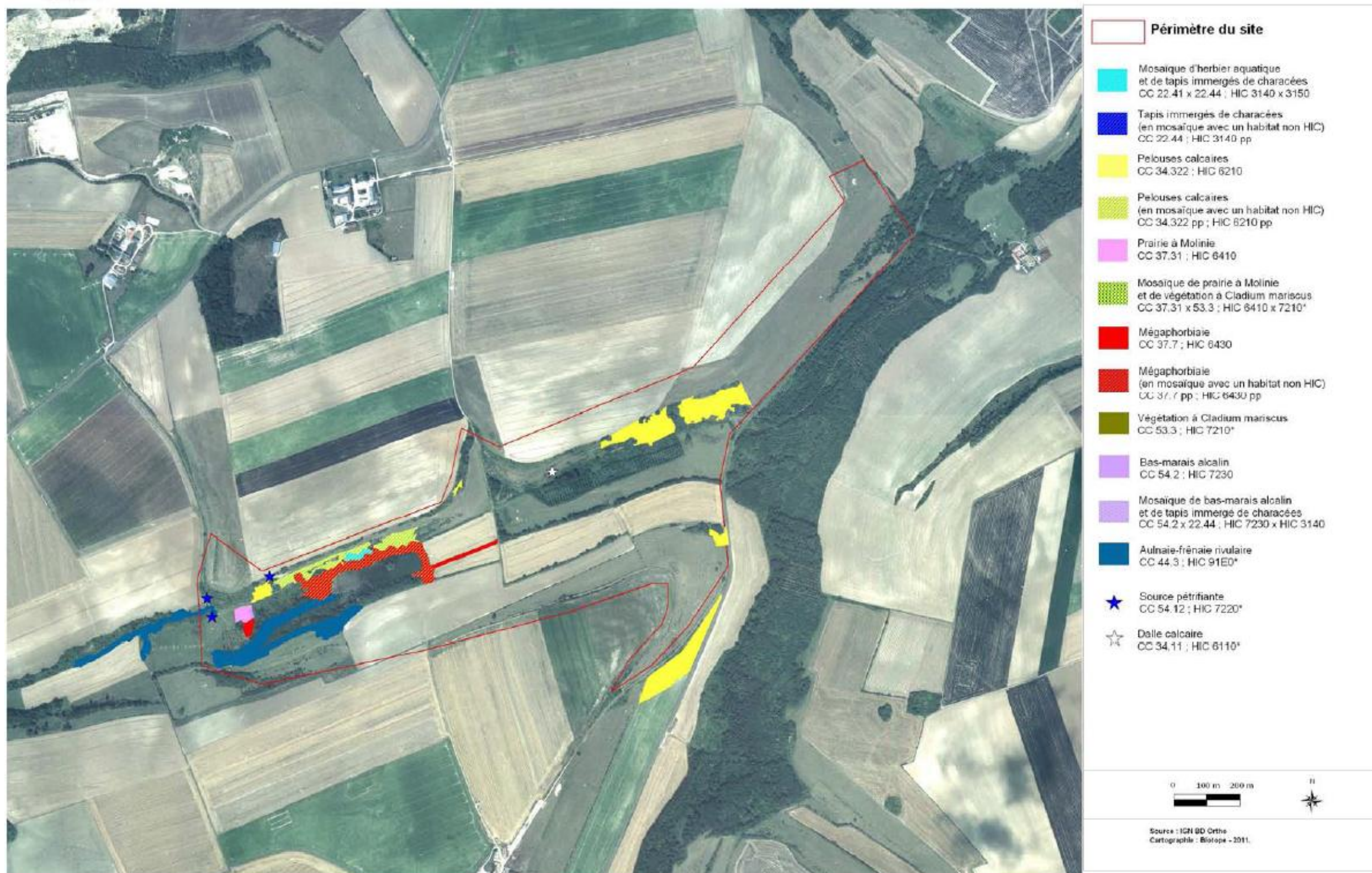




Document d'objectifs de la ZSC FR2200399 "Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois"

LOCALISATION DES HABITATS D'INTERÊT COMMUNAUTAIRE (HIC) - SECTEUR EST

Carte 9



ESPECES ET HABITATS D'ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE DU SITE NATURA 2000 « COTEAUX CALCAIRE DU TARDENOIS ET DU VALOIS».

Concernant la faune, les enjeux sont forts, voire très forts, pour plusieurs espèces pour lesquelles l'état de conservation en Picardie semble très précaire. Pour cette raison, la conservation de ces espèces sur le site Natura 2000 revêt une grande importance. Il s'agit notamment des espèces suivantes :

- Le Sonneur à ventre jaune : l'espèce est faiblement représentée dans le réseau Natura2000 en Picardie. Elle est par ailleurs rare et vulnérable dans la région, ce qui semble donner au site des Coteaux Calcaires du Tardenois et du Valois une importance considérable pour la conservation de cette espèce.
- Le Grand Rhinolophe : la forte proximité d'un gîte de reproduction abritant plus de 230 individus donne un caractère d'intérêt majeur au site pour la conservation de cette espèce en Picardie.
- Le Vertigo étroit : le site Natura 2000 est l'un des rares en Picardie où la présence de l'espèce est connue.

TABLEAU 18 : EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE						
Espèces	Population	Habitat d'espèce	Importance du site	Vulnérabilité	Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce	Etat de conservation
Sonneur à ventre jaune <i>Bombina variegata</i> 1193	En France, l'espèce serait en régression sur l'ensemble de son aire de répartition. La population présente se situe en limite d'aire de répartition, et n'est pas connue avec précision. Bien qu'elle semble réduite, cette population pourrait être stable compte tenu de la régularité des observations faites sur l'espèce depuis de nombreuses années.	Il fréquente les ornières, zones de suintements (sources) et mares localisées dans les prairies humides et en lisière de boisements sur le secteur Est (Chéry-Chartreuve, Mont Saint Martin). L'habitat est très limité mais ses fonctions sont bien conservées pour l'espèce	Niveau 3 Fort pour la région Picardie (limite d'aire de répartition)	Menacée Population isolée, très dépendante de la matrice paysagère locale maintenue par les pratiques pastorales	-	INCONNU (Etat défavorable mauvais sur son aire de répartition en France) Bien qu'il ne soit pas possible d'indiquer avec certitude l'état de conservation de l'espèce sur le site, la population de Sonneur à ventre jaune semble très réduite compte tenu de la taille réduite de ses habitats de reproduction et du faible nombre d'individus observés depuis plusieurs années par différents observateurs.
Grand murin <i>Myotis myotis</i> 1324	Globalement répartie à travers toute la France. Espèce rare en Picardie La population sur le site Natura 2000 n'est pas connue avec précision	Ses zones de chasse comprennent des forêts où le sous-bois est peu dense, des prairies ou la végétation herbacée est rase, des pelouses... Gîtes : cavités, habitats anthropiques... Le territoire de chasse est répandu. Pas de gîte.	Niveau 1	Peu menacée	Restauration possible avec un effort moyen	INCONNU (Etat inconnu à l'échelle nationale) Les données récoltées sont trop peu nombreuses pour évaluer l'état de conservation
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus hipposideros</i> 1303	Globalement répartie à travers toute la France. Espèce rare en Picardie La population sur le site Natura 2000 n'est pas connue avec précision	L'espèce chasse dans les paysages semi-ouverts diversifiés (forêts, haies, prairies, pelouses...) Gîtes : cavités naturelles ou artificielles, bâtiments Le territoire de chasse est répandu. Présence d'un gîte d'hibernation à proximité du site.	Niveau 1	Peu menacée	Restauration possible avec un effort moyen	INCONNU (Etat inconnu à l'échelle nationale) Les données récoltées sont trop peu nombreuses pour évaluer l'état de conservation

TABLEAU 18 : EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE						
Espèces	Population	Habitat d'espèce	Importance du site	Vulnérabilité	Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce	Etat de conservation
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> 1304	Globalement répartie à travers toute la France. Espèce très rare en Picardie Une colonie de 230 individus (adultes et jeunes) a été recensée dans un gîte de reproduction à proximité immédiate du site. Présence de quelques individus en hibernation à proximité du site. Plusieurs sites	L'espèce chasse dans les paysages semi-ouverts diversifiés (forêts, haies, prairies, pelouses...) Gîtes : cavités naturelles ou artificielles, bâtiments Le territoire de chasse est répandu. Présence d'un gîte de reproduction et de gîtes d'hibernation à proximité.	Niveau entre 3 Fort pour la région Picardie	Peu menacée	Restauration possible avec un effort moyen	INCONNU L'Etat de conservation est inconnu à l'échelle nationale. Au niveau local, la présence d'une importante colonie de reproduction peu menacée à proximité immédiate du site incite à penser que la population de l'espèce est localement en bon état de conservation.
<i>Vertigo moulinsiana</i> 1016	En France, le statut de l'espèce est considéré comme défavorable mauvais. Pour la Picardie, l'espèce est connue sur 16 sites Natura 2000. Elle est considérée comme vulnérable dans cette région. Les individus vivants sont localisés aux habitats favorables.	Ce gastéropode est localisé sur les prairies hygrophiles para-tourbeuses, les roselières et les cladiaies (marginal). Ces habitats sont restreints mais restaurables sur le site. L'habitat est limité, mais l'habitat potentiel restaurable est encore important	Niveau 3 Fort pour la région Picardie	Très vulnérable	Restauration possible avec un effort moyen	En France, l'évaluation de l'état de conservation en France à la fin de l'exercice 1992-2007 indique un état de conservation défavorable-mauvais* dans les domaines atlantique et continental. Sur le site, l'espèce est localisée au lit majeur la Muzé, au lit majeur du ruisseau de Branges et au lit majeur du ruisseau du fond de vau. L'évaluation est difficile puisqu'il n'y a pas de données quantitatives de référence et sur le site, ainsi que de tendances démographiques pour évaluer l'état de conservation sur le site. Il est INCONNU

TABLEAU 18 : EVALUATION DE L'ETAT DE CONSERVATION DES ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE						
Espèces	Population	Habitat d'espèce	Importance du site	Vulnérabilité	Possibilité de restauration de l'habitat d'espèce	Etat de conservation
<i>Vertigo angustior</i> 1014	Le statut de conservation est considéré comme défavorable mauvais. En région Picardie, il existe très peu de sites où l'espèce est connue (5 sites). Elle est considérée comme vulnérable dans cette région. Les individus vivants sont très localisés, même dans les habitats favorables.	Ce gastéropode est localisé sur les mégaphorbiaies et les prairies hygrophiles à Junc et Marisque sur sol tourbeux, uniquement dans le secteur ouest du site. Son habitat est très restreint sur le site (layons de chasse entretenus par la fauche). L'habitat est très limité, mais l'habitat potentiel restaurable est encore important	Niveau 3 Fort pour la région Picardie	Très vulnérable	Restauration possible avec un effort moyen	En France, l'évaluation de l'état de conservation en France à la fin de l'exercice 1992-2007 indique un état de conservation défavorable-mauvais* dans les domaines atlantique et continental. L'évaluation est difficile puisqu'il n'y a pas de données quantitatives de référence et sur le site, ainsi que de tendances démographiques pour évaluer l'état de conservation sur le site. Néanmoins, de nombreuses coquilles vides ont été récoltées dans des habitats désormais boisés et les spécimens vivants sont très localisés spatialement, ce qui signifie que les populations de l'espèce semblent en mauvais état de conservation et qu'elle tend à disparaître du site.

- **L'élaboration du DOCOB**

Un Document d'Objectif (DOCOB) a été élaboré par la Communauté de Communes du canton d'Oulchy-le-Château sur la Zone Spéciale de Conservation FR2200399 « Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois » et approuvé par arrêté préfectoral en date du 10 avril 2012. Il a pour but de favoriser la poursuite, le développement et la valorisation de pratiques favorable à leur conservation.

- **Enjeux de conservation**

Chaque habitat ou espèce d'intérêt communautaire a des niveaux d'enjeux qui varient le plus souvent de mauvais à bon en fonction de critères qualitatifs. La détermination d'un enjeu fort souligne l'importance et l'urgence de prendre des mesures pour assurer leur conservation.

Les tableaux présentés ci-dessous indiquent les principaux enjeux concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

Les enjeux définis dans le DOCOB sont pour chacun des habitats d'intérêt communautaire :

TABLEAU 21 : SITE NATURA 2000 « COTEAUX CALCAIRES DU TARDENOIS ET DU VALOIS » HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – SYNTHÈSE ET ENJEUX DE CONSERVATION							
Habitat d'intérêt européen	Superficie et couverture relative sur le site	Rappel des enjeux de conservation à l'échelle régionale	Etat de conservation de l'habitat sur le site	Menaces pesant sur l'habitat sur le site	Modalités de gestion conservatoire	Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'habitat	Niveau d'enjeu
Bas marais alcalin (code Natura 2000 : 7230-1)	0,45 ha dont 0,12 ha en mosaïque avec d'autres habitats naturels 0,14% de la superficie du site	Enjeu de conservation majeur ou important	Excellent ou moyen sur le marais de Branges selon les secteurs considérés Moyen sur les autres secteurs	Fermeture naturelle du milieu par colonisation par les roselières et les ligneux Drainage Boisement artificiel	Maintien des conditions hydrologiques Fauche tardive exportatrice Débroussaillage des ligneux et des roselières Pâturage extensif Etrépage expérimental	Mise en œuvre possible dans le cadre de Natura 2000 Mise en œuvre possible dans le cadre de plans de gestion du CENP	Fort
Cladiale (Code Natura 2000 : 7210*-1)	0,57 ha dont 0,24 ha en mosaïque avec d'autres habitats naturels 0,17% de la superficie du site	Enjeu de conservation important	Bon sur le marais de Branges Moyen sur les autres secteurs	Fermeture naturelle du milieu par colonisation par les roselières et les ligneux Drainage Boisement artificiel	Maintien des conditions hydrologiques Fauche tardive exportatrice, en rotation (gestion en mosaïque) Débroussaillage des ligneux Pâturage extensif	Mise en œuvre possible dans le cadre de Natura 2000 Mise en œuvre possible dans le cadre de plans de gestion du CENP	Fort

TABLEAU 21 : SITE NATURA 2000 « COTEAUX CALCAIRES DU TARDENOIS ET DU VALOIS » HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – SYNTHÈSE ET ENJEUX DE CONSERVATION							
Habitat d'intérêt européen	Superficie et couverture relative sur le site	Rappel des enjeux de conservation à l'échelle régionale	Etat de conservation de l'habitat sur le site	Menaces pesant sur l'habitat sur le site	Modalités de gestion conservatoire	Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'habitat	Niveau d'enjeu
Prairie humide à Molinie (Code Natura 2000 : 6410)	1,64 ha dont 1,1 ha en mosaïque avec d'autres habitats naturels 0,5% de la superficie du site	Enjeu de conservation important	Moyen	Fermeture naturelle du milieu par colonisation par les roselières et les ligneux Drainage Boisement artificiel	Débroussaillage des ligneux et des roseaux Pâturage extensif Fauche tardive exportatrice	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000 Mise en œuvre possible dans le cadre de plans de gestion du CENP	Fort
Tapirs immergés de characées (Code Natura 2000 : 3140-1)	0,3 ha dont 0,15 ha en mosaïque avec d'autres habitats naturels 0,09% de la superficie du site	Enjeu de conservation important	Bon	Aucune menace particulière	Limiter l'eutrophisation du milieu Limiter le développement d'autres communautés végétales pouvant concurrencer cet habitat	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000	Faible
Herbier aquatique à Cératophylle immergé (Code Natura 2000 : 3150-2)	0,03 ha en mosaïque avec d'autres habitats naturels Représentativité négligeable	Enjeu de conservation moyen	Moyen	Pas de menace particulière	Eviter l'hypertrophisation du milieu Limiter l'envasement Curage partiel	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000	Faible

TABLEAU 21 : SITE NATURA 2000 « COTEAUX CALCAIRES DU TARDENOIS ET DU VALOIS » HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – SYNTHÈSE ET ENJEUX DE CONSERVATION							
Habitat d'intérêt européen	Superficie et couverture relative sur le site	Rappel des enjeux de conservation à l'échelle régionale	Etat de conservation de l'habitat sur le site	Menaces pesant sur l'habitat sur le site	Modalités de gestion conservatoire	Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'habitat	Niveau d'enjeu
Dalles calcaires (Code Natura 2000 : 6110-1*)	Quelques mètres carrés Surface non représentative	Enjeu de conservation majeur	Moyen	Fermeture du milieu par colonisation naturelle par les ligneux et les graminées sociales	Débroussaillage des ligneux Pâturage occasionnel	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000	Moyen
Pelouse sèche sur calcaire (code NATURA 2000 : 6210-23)	12,62 ha 3,86 % de la superficie du site NATURA 2000	Enjeu de conservation majeur	Moyen à bon selon les secteurs de pelouses (bon à Mont-Saint-Martin, moyen sur les autres secteurs)	Fermeture du milieu par colonisation naturelle par les graminées sociales et les ligneux Surpâturage Fertilisation minérale	Débroussaillage des ligneux et des graminées avec exportation des produits Pâturage extensif Réduction, voire suppression de la fertilisation minérale ou organique Gestion d'une population de lapin Eviter les plantations de résineux ou de feuillus	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats, de la charte Natura 2000 et du dispositif des mesures agroenvironnementales territorialisées	Fort
Mégaphorbiaie (Code Natura 2000 : 6430-1 et 6430-4)	2,15 ha dont 1,77 ha en mosaïque avec d'autres habitats naturels 0,65% de la superficie du site	Enjeu de conservation moyen	Moyen	Eutrophisation du milieu pour le sous-type mésotrophe	Maintien des conditions hydrologiques Eviter l'eutrophisation du milieu	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000	Faible

TABLEAU 21 : SITE NATURA 2000 « COTEAUX CALCAIRES DU TARDENOIS ET DU VALOIS » HABITATS NATURELS D'INTERET COMMUNAUTAIRE – SYNTHÈSE ET ENJEUX DE CONSERVATION							
Habitat d'intérêt européen	Superficie et couverture relative sur le site	Rappel des enjeux de conservation à l'échelle régionale	Etat de conservation de l'habitat sur le site	Menaces pesant sur l'habitat sur le site	Modalités de gestion conservatoire	Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'habitat	Niveau d'enjeu
Sources pétrifiantes (Code Natura 2000 : 7220-1*)	Quelques mètres carrés >0,01 % de la superficie du site mais habitat ponctuel de part sa nature même	Enjeu de conservation majeur	Bon		Eviter toute modification d'ordre physico-chimique, biologique et structurale	Mise en œuvre possible dans le cadre de la charte Natura 2000	Fort
Aulnaie-Frênaie à hautes herbes (Code Natura 2000 : 91E0-8*)	7,43 ha 2,27 % de la superficie du site Natura 2000	Enjeu de conservation majeur, important ou moyen selon les syntaxons concernés	Moyen	Drainage Boisement artificiel (peupliers)	Eviter toute modification du milieu Ne pas modifier le régime hydrologique Utilisation de matériels adaptés pour les travaux forestiers Eviter l'usage de produits agro-pharmaceutiques Privilégier la régénération naturelle	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000 Mise en œuvre possible dans le cadre de plans de gestion du CENP	Moyen

Les enjeux définis dans le DOCOB sont pour chacune des espèces d'intérêt communautaire :

TABLEAU 22 : SITE NATURA 2000 « COTEAUX CALCAIRES DU TARDENOIS ET DU VALOIS » ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE – SYNTHESE ET ENJEUX DE CONSERVATION						
Espèce d'intérêt européen	Etat de conservation des populations de l'espèce sur le site (état de conservation au biogéographique)	Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site	Menaces générales pesant sur l'espèce	Modalités de gestion conservatoire	Possibilité de mise en œuvre des mesures dans le cadre de NATURA 2000	Niveau d'enjeu
Sonneur à ventre jaune (code NATURA 2000 : 1193)	Inconnu mais population à priori très réduite (Défavorable mauvais)	Mares, sources (zones de suintements), prairies humides, boisements Etat de conservation des habitats de l'espèce moyen à bon	Arrêt et/ou modification des pratiques pastorales sur le site Disparition des mares et de la matrice paysagère locale Disparition des continuités écologiques (dispersion de l'espèce)	Maintien des activités pastorales Maintien du réseau de mares et des sources Respect des périodes de forte sensibilité de l'espèce (printemps, début d'été) pour la réalisation de travaux sur les parcelles Maintien des continuités écologiques	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats, de la charte NATURA 2000, et du dispositif des mesures agroenvironnementales territorialisées	Fort
Grand murin (code NATURA 2000 : 1324)	Inconnu (Inconnu)	Pas de gîtes d'hibernation ou de reproduction connus Territoires de chasse : sous-bois peu denses, prairies et pelouses où la végétation est rase Etat de conservation des habitats de l'espèce moyen à bon	Dérangement, diminution des ressources alimentaires, développement des éclairages sur les édifices publics Modification du paysage, assèchement des zones humides, fermeture des milieux ouverts (déprise agricole), conversion des prairies en terres arables	Maintien d'un paysage semi-ouvert et des pratiques de pâturage Protection des gîtes de reproduction et d'hibernation Maintien des zones humides, ripisylves et des corridors boisés Limitation des traitements chimiques et des vermifuges	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats, de la charte NATURA 2000, et du dispositif des mesures agroenvironnementales territorialisées	Faible

TABLEAU 22 : SITE NATURA 2000 « COTEAUX CALCAIRES DU TARDENOIS ET DU VALOIS » ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE – SYNTHESE ET ENJEUX DE CONSERVATION						
Espèce d'intérêt européen	Etat de conservation des populations de l'espèce sur le site (état de conservation au biogéographique)	Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site	Menaces générales pesant sur l'espèce	Modalités de gestion conservatoire	Possibilité de mise en œuvre des mesures dans le cadre de NATURA 2000	Niveau d'enjeu
Petit Rhinolophe (code NATURA 2000 : 1303)	Inconnu (Défavorable inadéquat)	Présence d'un gîte d'hibernation à proximité du site : cavité souterraine Territoires de chasse : forêts, haies, prairies, pelouses... Etat de conservation des habitats de l'espèce moyen à bon	Dérangement, modification/dégradation des gîtes, diminution des ressources alimentaires, intoxication chimique, collision Modification du paysage, assèchement des zones humides, conversion des prairies en terres arables	Maintien d'un paysage semi-ouvert et des pratiques de pâturage Protection des gîtes de reproduction et d'hibernation Maintien des zones humides, ripisylves et des corridors boisés Limitation des traitements chimiques et des vermifuges	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats, de la charte NATURA 2000, et du dispositif des mesures agroenvironnementales territorialisées	Faible
Grand Rhinolophe (code NATURA 2000 : 1304)	Inconnu (bon ?) Présence d'une très importante colonie de reproduction à proximité du site (Défavorable inadéquat)	Présence de deux gîtes d'hibernation et d'un gîte de reproduction à proximité du site : cavités souterraines Territoires de chasse : forêts, haies, prairies, pelouses... Etat de conservation des habitats de l'espèce moyen à bon	Dérangement, modification/dégradation des gîtes, diminution des ressources alimentaires, intoxication chimique, collision Modification du paysage, assèchement des zones humides, fermeture des milieux ouverts (déprise agricole), conversion des prairies en terres arables	Maintien d'un paysage semi-ouvert et des pratiques de pâturage Protection des gîtes de reproduction et d'hibernation Maintien des zones humides, ripisylves et des corridors boisés Limitation des traitements chimiques	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats, de la charte NATURA 2000, et du dispositif des mesures agroenvironnementales territorialisées	Fort

TABLEAU 22 : SITE NATURA 2000 « COTEAUX CALCAIRES DU TARDENOIS ET DU VALOIS » ESPECES ANIMALES D'INTERET COMMUNAUTAIRE – SYNTHÈSE ET ENJEUX DE CONSERVATION						
Espèce d'intérêt européen	Etat de conservation des populations de l'espèce sur le site (état de conservation au biogéographique)	Habitats de l'espèce et état de conservation sur le site	Menaces générales pesant sur l'espèce	Modalités de gestion conservatoire	Possibilité de mise en œuvre des mesures dans le cadre de NATURA 2000	Niveau d'enjeu
Vertigo moulinsiana (code NATURA 2000 : 1016)	Inconnu (Défavorable mauvais)	Prairies hygrophiles para-tourbeuses, roselières, cladiaies (marginal) Etat de conservation des habitats de l'espèce moyen à bon	Drainage des zones humides Disparition des cariçaies et prairies à hautes herbes (déprise agricole) Intensification des pratiques agricoles et sylvicoles Gestion inadaptée des layons de chasse	Détermination plus fine de la cartographie des habitats de l'espèce Conservation des habitats de l'espèce Réouverture des cariçaies et roselières Adaptation des modalités de gestion des layons de chasse Préservation du fonctionnement hydraulique des zones humides	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000 Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de la mise en œuvre de plans de gestion du CENP	Moyen
Vertigo angustior (code NATURA 2000 : 1014)	Inconnu (mauvais ?) (Défavorable mauvais)	Mégaphorbiaies, prairies hygrophiles à Jonc et Marisque sur sol tourbeux Etat de conservation des habitats de l'espèce moyen	Drainage des zones humides Disparition des milieux de transition (lisières) Intensification des pratiques agricoles et sylvicoles Gestion inadaptée des layons de chasse	Détermination plus fine de la cartographie des habitats de l'espèce Conservation des habitats de l'espèce Réouverture des milieux ouverts typiques des marais Adaptation des modalités de gestion des layons de chasse Préservation du fonctionnement hydraulique des zones humides	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000 Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de la mise en œuvre de plans de gestion du CENP	Fort

- Les objectifs de conservation déclinés au DOCOB sont les suivants :

Objectif 1 : Maintenir et améliorer les pelouses sèches et les formations végétales associées

Trois objectifs opérationnels sont proposés pour décliner concrètement de développement durable :

- **Maintenir l'ouverture des pelouses sèches grâce aux activités pastorales**
- **Favoriser la restauration et l'entretien des pelouses en déprise agricole**
- **Développer des pratiques agricoles adaptées au bon état de conservation des pelouses et des formations végétales associées**

Objectif 2 : Maintenir et améliorer les formations végétales humides d'intérêt communautaire présentes dans les fonds de vallée

Quatre objectifs opérationnels sont proposés pour décliner concrètement l'objectif de développement durable :

- **Poursuivre l'entretien des secteurs abritant les bas marais alcalins et les prairies humides à Molinie**
- **Rouvrir des surfaces embroussaillées au profit des bas marais alcalins, cladiaies, prairies humides à Molinie et des mégaphorbiaies**
- **Maintenir un équilibre entre la cladiaie d'une part, et les bas marais alcalins et prairies à Molinie d'autre part**
- **Préserver le fonctionnement hydraulique des marais**

Objectif 3 : Favoriser la conservation des herbiers aquatiques et des sources d'intérêt communautaire

Deux objectifs opérationnels sont proposés pour décliner concrètement l'objectif de développement durable :

- **Préserver les plans d'eau abritant des herbiers d'intérêt communautaire et améliorer leur état de conservation**
- **Préserver les sources et maintenir des zones naturelles « tampons » en périphérie**

Objectif 4 : Préserver l'Aulnaie-Frênaie à hautes herbes

Un seul objectif opérationnel est proposé pour décliner concrètement par l'objectif de développement durable :

- **Favoriser le maintien de l'aulnaie-frênaie sur les rives de la Muze et du ruisseau du fond de Vau**

Objectif 5 : Préserver et développer la population de sonneur à ventre jaune

Trois objectifs opérationnels sont proposés pour décliner concrètement la façon d'atteindre le résultat espéré par l'objectif de développement durable :

- **Favoriser le bon état de conservation des sites de reproduction**
- **Maintenir une mosaïque de milieux favorables au Sonneur à ventre jaune**
- **Développer des pratiques de gestion agricole adaptées au bon état de conservation de la population de Sonneur à ventre jaune**

Objectif 6 : Préserver les populations de chauves-souris d'intérêt communautaire

Trois objectifs opérationnels sont proposés pour décliner concrètement l'objectif de développement durable :

- **Préserver les sites d'hivernage et de reproduction connus sur le site et à proximité**
- **Maintenir la diversité des formations végétales sur le site et favoriser leur bon état de conservation**
- **Améliorer les connaissances relatives aux chauves-souris fréquentant le site**

Objectif 7 : Préserver et développer les populations de mollusques d'intérêt communautaire

Trois objectifs opérationnels sont proposés pour décliner concrètement l'objectif de développement durable :

- **Maintenir des formations végétales humides abritant les Vertigo présentes sur le site**
- **Rouvrir des surfaces embroussaillées au profit de milieux favorables aux Vertigo**
- **Développer des pratiques de gestion adaptée au bon état de conservation des populations de Vertigo**

Objectifs 8 : Améliorer les connaissances scientifiques

Trois objectifs opérationnels sont proposés pour décliner concrètement l'objectif de développement durable :

- **Suivre l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire**
- **Suivre les populations des espèces d'intérêt communautaire**
- **Améliorer les connaissances relatives à la faune d'intérêt communautaire**

Objectif 9 : Maintenir des activités pastorales

Un objectif opérationnel est proposé pour décliner concrètement l'objectif de développement durable :

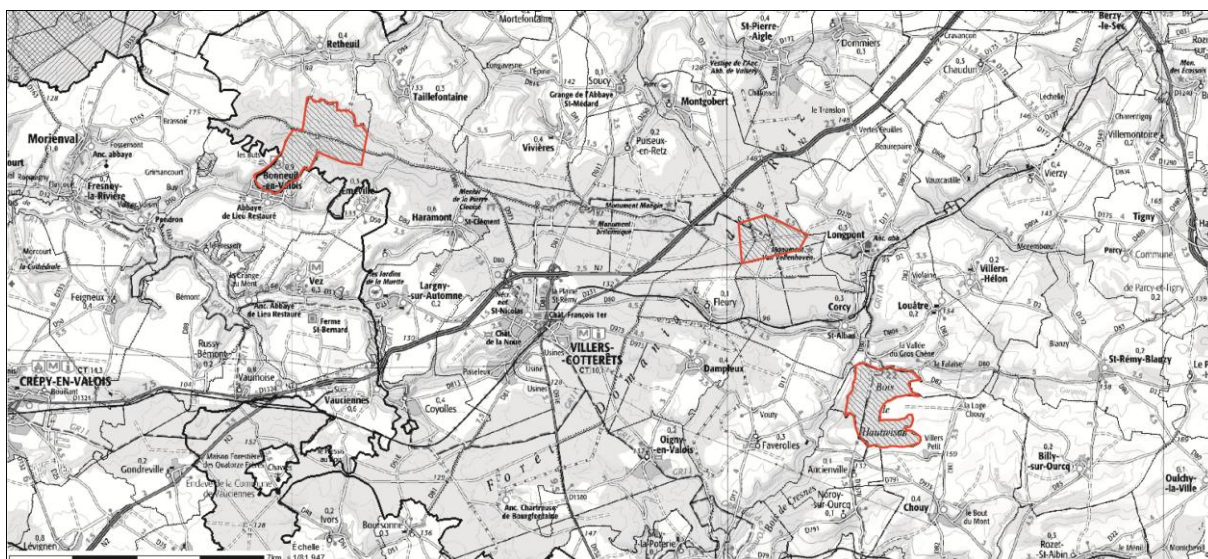
- **Mettre en place un projet de territoire pour proposer des mesures agroenvironnementales aux agriculteurs concernés**

Objectif 10 : Favoriser une découverte raisonnable et maîtrisée du site

Trois objectifs opérationnels sont proposés pour décliner concrètement l'objectif de développement durable :

- **Sensibiliser la population locale à la démarche Natura 2000 et aux richesses naturelles du site**
- **Favoriser une fréquentation raisonnable du site**
- **Préserver du public les zones sensibles au dérangement**

1.2. La ZSC du « massif forestier de Retz »²



Les informations présentées dans cette partie sont issues du SCoT de la Communauté de Communes de Villers Cotterêts forêt de Retz.

D'une superficie de 848 hectares, le site Natura 2000 « Massif forestier de Retz » se situe au sud-ouest du département de l'Aisne. Ce site s'inscrit dans l'un des plus vastes massifs forestiers français, la forêt de Retz, d'une superficie de 13 225 hectares qui relève du régime forestier.

Le site Natura 2000 du Massif forestier de Retz s'étend sur 5 communes comptant entre 130 habitants (Fleury) et 600 habitants (Haramont). Il s'agit de communes de petite taille (1297 ha en moyenne) et relativement peu peuplées (346 habitants en moyenne).

- A l'ouest : le Bois Hariez : 308 ha, (communes d'Haramont et Retheuil)
- Au nord-est : le Chapeau des Cordeliers : 165 ha, (communes de Fleury et Montgobert)
- Au sud-est, le Bois de Hautwison : 371 ha, (commune de Chouy).

La forêt de Retz est classée en ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique, Floristique) de type I sur 16247 hectares. Les causes de ce classement sont principalement la taille du massif boisé et ses habitats diversifiées permettant à de nombreuses espèces de faune et de flore patrimoniales d'y être présentes.

Sur le plan ornithologique, le massif abrite un grand nombre d'espèces sédentaires ou migratrices. Le cortège boisé y est particulièrement bien représenté. La forêt de Retz est ainsi la composante essentielle d'une zone dénommée « Massif de Retz » de 27 650 hectares classée en ZICO (Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux).

² Les éléments d'information et données sont issus du DOCOB - site Natura 2000 FR2200398 « Massif Forestier de Retz » - Biotope – Novembre 2012.

- Rappel des éléments ayant justifié le classement du site

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET NATURELS DU SITE NATURA 2000 « MASSIF FORESTIER DE RETZ » - entité Est



Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR2200390 "Massif forestier de Retz"

Carte X

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS - ENTITÉ EST



Légende

Limites du site Natura 2000

Les habitats d'intérêt communautaire

Chênaie-Chamaïs (CB: 41.12 / CN: 9180)

Hêtraies neutrophiles (CB: 41.13 / CN: 9130)

Hêtraies acidiphiles (CB: 41.12 / CN: 9120)

Aulnaie-Frênaies (CB: 44.3 / CN: 91E0*)

Ourlet à mégaphorbiaie (CB: 37.72 / CN: 8430)

Les habitats naturels

Bois de bouleaux (CB: 41.D12)

Peupleraies (CB: 83.321)

Plantations de conifères (CB: 83.51)

Plantations de feuillus (CB: 83.52)

Formations à Robiniers (CB: 83.524)

Fourrés (CB: 31.8C)

Fruticées (CB: 31.811)

Broussailles forestières neutrophiles (CB: 31.8D13)

Broussailles forestières acidiphiles (CB: 31.8D12)

Landes à fougères (CB: 31.88)

Friches (CB: 82.1)

Cultures (CB: 82.11)

Vergers pâturés (CB: 38.1 x 82.15)

Zone anthropique (CB: 86)

Végétations des coupes forestières (CB: 31.871)

Les mosaïques d'habitats

Mosaïque de bouleau et de lande à fougère (CB: 31.88 x 41.B12)

Mosaïque de broussailles acidiphiles et de landes à fougères (CB: 31.8D12 x 31.88)

Mosaïque de Hêtraies acidiphiles et de bouleaux (CB: 41.12 x 41.B12)

Mosaïque de landes à fougères et de plantation (CB: 31.88 x 83.5)



Source cartographique: Atlas 2007 de l'Inventaire National

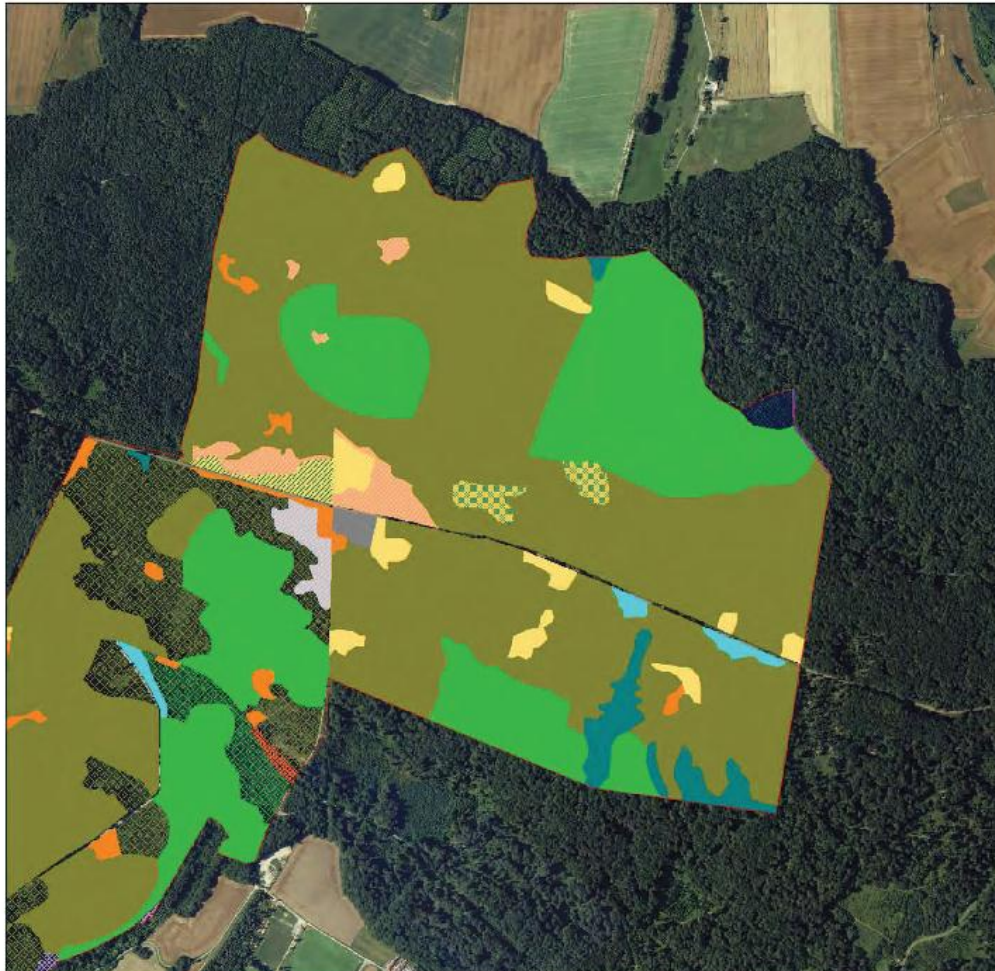
Figure 8 : Cartographie des habitats naturels - entité est

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET NATURELS DU SITE NATURA 2000 « MASSIF FORESTIER DE RETZ » - entité Ouest 1



Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR2200398 "Massif forestier de Retz"

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS - ENTITÉ OUEST-1



Légenda

Limites du site Natura 2000	Plantations de feuillus (CB: 83.32)	Zone anthropique (CB: 86)
Les habitats d'intérêt communautaire	Formations à Robiniers (CB: 83.324)	Végétations des coupes forestières (CB: 31.871)
Chênaie-Chamaie (CB: 41.2 / CN: 9160)	Fourrés (CB: 31.8C)	Les mosaïques d'habitats
Hêtraies neutrophiles (CB: 41.13 / CN: 9130)	Fruticées (CB: 31.811)	Mosaïque de broussaille et de lande à fougère (CB: 31.86 x 41.B12)
Hêtraies acidiphiles (CB: 41.12 / CN: 9120)	Droussailles forestières neutrophiles (CB: 31.8D13)	Mosaïque de broussailles acidiphiles et de landes à fougères (CB: 31.8U12 x 31.86)
Aulnaie-Frênaies (CB: 44.3 / CN: 91E0*)	Broussailles forestières acidiphiles (CB: 31.8D12)	Mosaïque de Hêtraies acidiphiles et de broussailles (CB: 41.12 x 41.B12)
Ourllet à mégaphorbaie (CB: 37.72 / CN: 8450)	Landes à fougères (CB: 31.86)	Mosaïque de landes à fougères et de plantation (CB: 31.86 x 83.3)
Les habitats naturels	Friches (CB: 87.1)	
Bois de bouleaux (CB: 41.B12)	Cultures (CB: 82.11)	
Peupleraies (CB: 83.321)	Vergers pâturés (CB: 38.1 x 83.18)	
Plantations de conifères (CR: 83.31)		



Source et cartographie: IGN, 2010. Fond: Copernicus

Figure 9 : Cartographie des habitats naturels - entité ouest 1

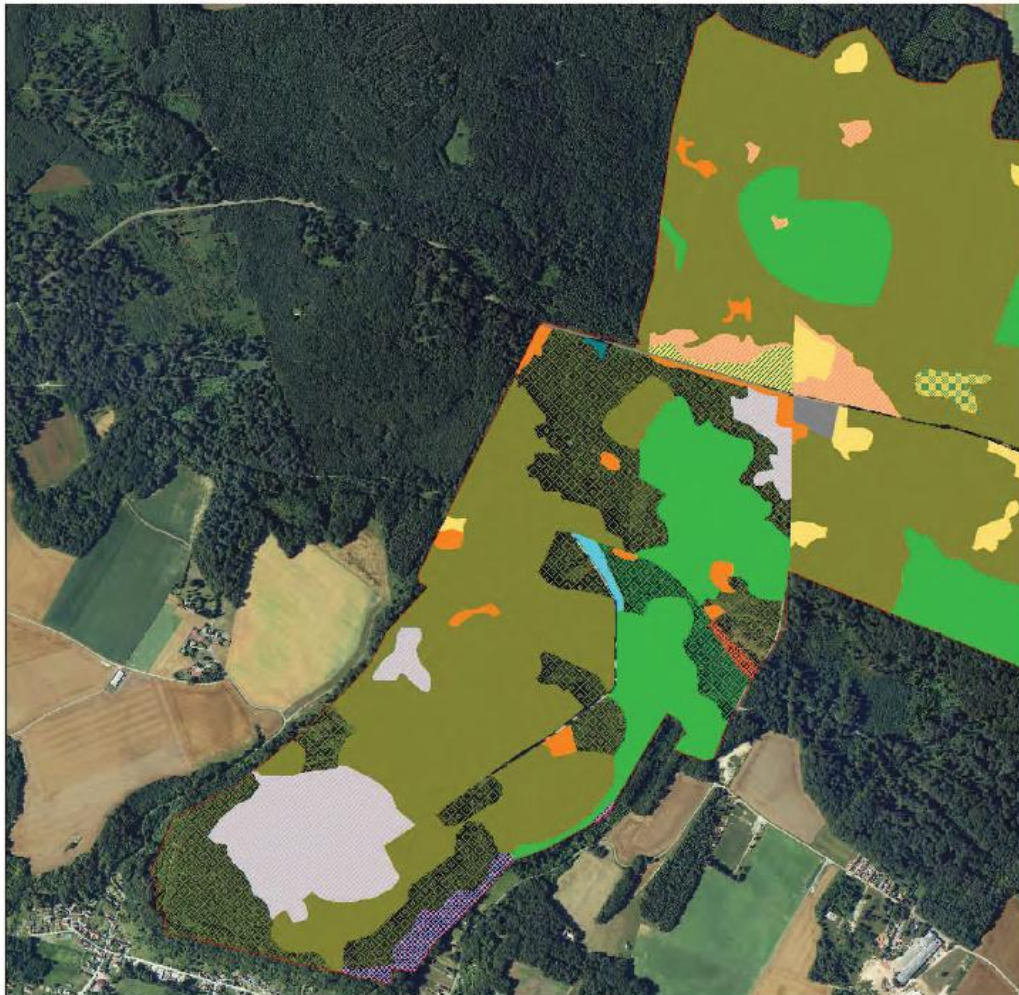
HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET NATURELS DU SITE NATURA 2000 « MASSIF FORESTIER DE RETZ » - entité Ouest 2



Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR2200396 "Massif forestier de Retz"

Carte X

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS - ENTITE OUEST-2



Légende

Limites du site Natura 2000

Les habitats d'intérêt communautaire

Chânaies-Charnaies (CR: 41.2 / CN: 9180)

Hêtraies neutrophiles (CB: 41.13 / CN: 9130)

Hêtraies acidiphiles (CB: 41.12 / CN: 9120)

Aulnaies-Frênaies (CB: 44.3 / CN: 91E0*)

Ornaies à mégahorbiaies (CB: 37.72 / CN: 8430)

Les habitats naturels

Ris de houlieux (CR: 41.F12)

Peupleraies (CB: 83.321)

Plantations de conifères (CB: 83.31)

Plantations de feuillus (CB: 83.32)

Formations à Robiniers (CB: 03.324)

Fourrés (CB: 31.8C)

Fruticées (CB: 31.811)

Broussailles forestières neutrophiles (CB: 31.8D13)

Broussailles forestières acidiphiles (CB: 31.8D12)

Landes à fougères (CB: 31.8B)

Friches (CB: 82.1)

Cultures (CB: 82.11)

Vergers pâturés (CB: 38.1 x 83.15)

Zone anthropique (CB: 86)

Végétations des coupes forestières (CB: 31.871)

Les mosaïques d'habitats

Mosaïque de boulaie et de lande à fougère (CB: 31.8B x 41.B12)

Mosaïque de broussailles acidiphiles et de landes à fougères (CB: 31.8D12 x 31.8B)

Mosaïque de Hêtraies acidiphiles et de boulaies (CB: 41.12 x 41.B12)

Mosaïque de landes à fougères et de plantation (CB: 31.8B x 83.3)



Source: Cartographie: Météo-France, IGN, IGN, IGN

Figure 10 : Cartographie des habitats naturels - entité ouest 2

HABITATS D'INTERET COMMUNAUTAIRE ET NATURELS DU SITE NATURA 2000 « MASSIF FORESTIER DE RETZ » - entité Centrale



Document d'Objectifs du site Natura 2000 FR2200398 " Massif forestier de Retz"

Carte X

CARTOGRAPHIE DES HABITATS NATURELS - ENTITÉ CENTRALE



Légende

Limites du site Natura 2000	Plantations de feuillus (CB: 63.32)	Zone anthropique (CB: 88)
Les habitats d'intérêt communautaire	Formations à Robiniers (CB: 63.324)	Végétations des coupes forestières (CB: 31.871)
Chênaie-Charmaie (CB: 41.2 / CN: 9160)	Fourrés (CB: 31.0C)	Les mosaïques d'habitats
Hétraies neutrophiles (CB: 41.13 / CN 9130)	Fruticées (CB: 31.811)	Mosaïque de bouleie et de lande à fougère (CB: 31.86 x 41.B12)
Hétraies acidiphiles (CB: 41.12 / CN 9120)	Broussailles forestières neutrophiles (CB: 31.8D13)	Mosaïque de broussailles acidiphiles et de landes à fougères (CB: 31.8D12 x 31.86)
Aulnaies Frénaies (CB: 44.3 / CN: 61E04)	Broussailles forestières acidiphiles (CB: 31.8D12)	Mosaïque de Hétraies acidiphiles et de bouleies (CB: 41.12 x 41.B12)
Ourlet à mégaphoracé (CB: 37.72 / CN 6430)	Landes à fougères (CB: 31.86)	Mosaïque de landes à fougères et de plantation (CB: 31.86 x 63.3)
Les habitats naturels	Frénais (CB: 87.1)	
Bois de bouleaux (CB: 41.B12)	Cultures (CB: 82.11)	
Peupleraies (CB: 63.321)	Vergers pâturés (CB: 38.1 x 83.15)	
Plantations de conifères (CB: 83.31)		



Source: Cartographie - Révisé, 2016. Fond: Copernicus/ESA

Figure 7 : Cartographie des habitats naturels - entité centrale

ÉTAT DE CONSERVATION DES HABITATS D'INTERETS COMMUNAUTAIRES

<i>Nom de l'habitat</i>	<i>Codes</i>	<i>Carnino adapté</i>	<i>Correspondance avec la typologie de l'état de conservation « Natura 2000 »</i>
	<i>CORINE biotope</i> <i>NATURA 2000</i>		
Hêtraies neutrophiles	41.13 9130-2	<i>Bon-correct</i>	<i>Moyen à Bon</i>
Hêtraies neutrophiles	41.13 9130-3	<i>Altéré</i>	<i>Mauvais à Moyen</i>
Hêtraies neutrophiles	41.13 9130-5	<i>Bon-optimal</i>	<i>Bon</i>
Hêtraies acidiphiles	41.12 9120	<i>Bon-correct</i>	<i>Moyen à Bon</i>
Aulnaies-Frênaies	44.3 91E0*	<i>Bon-optimal</i>	<i>Bon</i>
Végétation des ourlets forestiers	37.72 6430	<i>Bon</i>	<i>Bon</i>

ESPECES D'INTERET COMMUNAUTAIRE

➤ Les chauves-souris

Chauves-souris d'intérêt communautaire observées sur le site Natura 2000 « Massif forestier de Retz »				
Code Natura 2000	Nom Français	Nom Latin	Présence en estivage	Présence en hivernage
1303	Petit Rhinolophe	<i>Rhinolophus hipposideros</i>	reproduction dans la Maison forestière ; 5 autres gîtes connus à proximité Nombreux individus contactés en estivage en 2011 (source ONF : voir Atlas cartographique)	30 individus observés dans les carrières au sud du Bois Hariez
1308	Barbastelle d'Europe	<i>Barbastella Barbastellus</i>	Contactée à deux reprises en vol	inconnu
1324	Grand Murin	<i>Myotis myotis</i>	Plusieurs contacts en vol, hors site	un individu observé dans les carrières au sud du Bois Hariez
1323	Murin de Bechstein	<i>Myotis bechsteinii</i>	Un contact en vol	inconnu
1321	Murin à oreilles échancrées	<i>Myotis emarginatus</i>	Un contact en vol	inconnu
1304	Grand Rhinolophe	<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Plusieurs contacts en vol 1 individu en estivage en 2001 (sous un pont)	4 individus observés dans les carrières au sud du Bois Hariez

➤ Les amphibiens

Espèces d'amphibiens présentes sur le site

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitats	Protection nationale	Déterminante de ZNIEFF Picardie
<i>Lissotriton helveticus</i>	Triton palmé		3	
<i>Ichthyosaura alpestris</i>	Triton alpestre		3	X
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun		3	
<i>Rana dalmatina</i>	Grenouille agile	An. IV	2	X
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	An. V	5	
<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	Grenouille verte	An. V	5	

Protection nationale "arrêté du 19 novembre 2007"

2 = article 2 : protection Intégrale des individus et protection des sites de reproduction et des aires de repos

3 = article 3 : protection intégrale des individus

5 = article 5 : Protection des individus contre la mutilation mais possibilité de transport

➤ **Oiseaux nicheurs**

Espèces d'amphibiens présentes sur le territoire de la Bassée

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Directive Habitats	Détails sur la présence de l'espèce
<i>Dryocopus martius</i>	Pic noir	Annexe I	De nombreux contacts sur les trois entités
<i>Dendrocopos medius</i>	Pic mar	Annexe I	Un couple nicheur certain au Chapeau des Cordelier, un probable au Bois Hariez
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée apivore	Annexe I	Un mâle en vol au Chapeau des Cordeliers. Nicheur possible

• **Enjeux de conservation**

Chaque critère a des niveaux d'enjeux qui varient le plus souvent de mauvais à bon. La hiérarchisation des critères est qualitative. La détermination d'un enjeu fort pour un habitat ou une espèce d'intérêt communautaire souligne l'importance et l'urgence de prendre des mesures pour assurer leur conservation.

Les tableaux présentés ci-dessous indiquent les principaux enjeux concernant les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site.

VI.1 Les habitats d'intérêt communautaire

Site Natura 2000 - Massif forestier de Retz - Habitats naturels d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation							
Habitat d'intérêt européen	Superficie et couverture relative sur le site	Rappel des enjeux de conservation à l'échelle régionale	Etat de conservation global de l'habitat sur le site	Menaces pesant sur l'habitat sur le site	Modalités de gestion favorable	Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'habitat	Niveau d'enjeu
hêtraie neutrophile (Code Natura 2000 : 9130-2)	82,8 ha, soit 9,6 % de la superficie du site représentativité moyenne	Enjeu de conservation important	Bon - Correct	Gestion intensive, coupes à blanc, plantations	Favoriser la dynamique naturelle : îlots de vieillissements, vieux arbres, bois morts... ; Gestion extensive : pas de coupe à blanc, prélèvements ponctuels, favoriser la diversité des strates,	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000	Fort
hêtraie neutrophile (Code Natura 2000 : 9130-3)	193,2 ha, soit 22,7 % de la superficie du site Forte représentativité	Enjeu de conservation important	Altéré	Gestion intensive, coupes à blanc, plantations	Favoriser la dynamique naturelle : îlots de vieillissements, vieux arbres, bois morts... ; Gestion extensive : pas de coupe à blanc, prélèvements ponctuels, favoriser la diversité des strates,	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000	Fort
hêtraie neutrophile (Code Natura 2000 : 9130-5)	295,8 ha, soit 34,8 % de la superficie du site Très forte représentativité	Enjeu de conservation important	Bon - Optimal	Gestion intensive, coupes à blanc, plantations	Favoriser la dynamique naturelle : îlots de vieillissements, vieux arbres, bois morts... ; Gestion extensive : pas de coupe à blanc, prélèvements ponctuels, favoriser la diversité des strates,	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000	Fort

Site Natura 2000 « Massif forestier de Retz » Habitats naturels d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation							
Habitat d'intérêt européen	Superficie et couverture relative sur le site	Rappel des enjeux de conservation à l'échelle régionale	Etat de conservation global de l'habitat sur le site	Menaces pesant sur l'habitat sur le site	Modalités de gestion favorable	Possibilité de mise en œuvre des mesures en faveur de l'habitat	Niveau d'enjeu
hêtraie acidiphile (Code Natura 2000 : 9120)	252,98 ha, soit 30 % de la superficie du site Forte représentativité	Enjeu de conservation important	Bon - Correct	Gestion intensive, coupes à blanc, plantations	Favoriser la dynamique naturelle : îlots de vieillissements, vieux arbres, bois morts... ; Gestion extensive : pas de coupe à blanc, prélèvements ponctuels, favoriser la diversité des strates, Maintenir et favoriser le sous-bois à Houx	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000	Fort
Aulnaie-Frénaie (code Natura 2000 : 9150*) Habitat prioritaire	6,34 ha, soit Moins de 1 % de la superficie du site Faible représentativité	Enjeu de conservation important	Bon - Optimal	Gestion intensive, coupes à blanc, plantations Modification des conditions hydrauliques Espèce exotique envahissante	Favoriser la dynamique naturelle : îlots de vieillissements, vieux arbres, bois morts... ; Gestion extensive : pas de coupe à blanc, prélèvements ponctuels, favoriser la diversité des strates, Ne pas modifier le régime hydrologique	Mise en œuvre possible dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000	Fort
Végétations des lisières forestières nitrophiles, hygrocènes, semi-sclaphiles à sclaphiles (Code Natura 2000 : 6430-7)	<0,1 ha, soit Moins de 1 % de la superficie du site	Enjeu de conservation moyen	Bon	Fermeture naturelle du milieu par colonisation par les ligneux Transformation de l'habitat par plantations Gestion par fauche Destruction de l'habitat (passage de véhicules)	Eviter les fauches de cet habitat... Maintenir le microclimat forestier tout en favorisant les petites ouvertures	Mise en œuvre difficile dans le cadre de contrats et de la charte Natura 2000	Faible

VI.2 Les espèces d'intérêt communautaire

Site Natura 2000 « Massif forestier de Retz » Espèces animales d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation							
Espèce d'intérêt européen	Statut de conservation de l'espèce	Connaissances de l'espèce sur le site	Menaces générales pesant sur l'espèce	Modalités de gestion favorable	Possibilité de mise en œuvre des mesures dans le cadre de NATURA 2000	Niveau d'enjeu	
Petit Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> 1303	Vulnérable en Picardie En limite septentrionale d'aire de répartition	Au moins 7 individus en reproduction dans la Maison forestière du Bois Hariez Colonie de 42 individus à proximité (Puisseux) 30 individus en hivernage dans les carrières près de Bonneuil	Dérangement, modification/dégradation des gîtes, diminution des ressources alimentaires, intoxication chimique, collision	Protection des gîtes de reproduction et d'hibernation Maintien d'habitats favorables et de corridors biologiques Limitation des traitements chimiques Suivi des populations	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000	Fort	
Barbastelle d'Europe <i>Barbastella barbastellus</i> 1308	Quasi-menacée au niveau mondial En danger critique d'extinction en Picardie	Observée uniquement à deux reprises	Exploitation forestière intensive diminution des ressources alimentaires, pesticides, collision	Maintien d'arbres à cavités Mise en place d'îlots de sénescence Amélioration des connaissances	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000	Fort	
Murin de Bechstein <i>Myotis bechsteinii</i> 1323	Quasi-menacé au niveau mondial Quasi-menacé en France En danger en Picardie	Un seul individu contacté en vol	Exploitation forestière intensive diminution des ressources alimentaires, pesticides, collision	Maintien d'arbres à cavités Mise en place d'îlots de sénescence Amélioration des connaissances	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000	Fort	

Site Natura 2000 « Massif forestier de Retz » Espèces animales d'intérêt communautaire - synthèse et enjeux de conservation							
Espèce d'intérêt européen	Statut de conservation de l'espèce	Connaissances de l'espèce sur le site	Menaces générales pesant sur l'espèce	Modalités de gestion favorable	Possibilité de mise en œuvre des mesures dans le cadre de NATURA 2000	Niveau d'enjeu	
Grand murin <i>Myotis myotis</i> 1324	En danger en Picardie	Contacté à quelques reprises Un individu en hivernage dans les carrières de Bonneuil	Dérangement, diminution des ressources alimentaires, développement des éclairages sur les édifices publics Modification du paysage, assèchement des zones humides...	Protection des gîtes de reproduction et d'hibernation Maintien de boisements avec des sous-bois ouverts	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000	Moyen	
Grand Rhinolophe <i>Rhinolophus ferrumequinum</i> 1304	Quasi-menacé en France En danger en Picardie	Présent en chasse dans le massif 4 individus en hibernation dans les carrières de Bonneuil	Dérangement, modification/dégradation des gîtes, diminution des ressources alimentaires, intoxication chimique, collision	Protection des gîtes de reproduction et d'hibernation Maintien d'habitats favorables Limitation des traitements chimiques	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000	Moyen	
Murin à oreilles échancrées <i>Myotis emarginatus</i> 1321	Vulnérable en Picardie	Contacté à une seule reprise en vol	Dérangement, modification/dégradation des gîtes, diminution des ressources alimentaires, intoxication chimique, collision Modification du paysage, assèchement des zones humides, transformation des boisements alluviaux en peuplement forestiers de monocultures intensives, conversion des prairies en terres arables	Maintien de milieux forestiers riches et diversifiés. Protection des gîtes de reproduction et d'hibernation Maintien des zones humides, ripisylves et des corridors boisés	Amélioration des habitats d'espèces possible dans le cadre de contrats et de la charte NATURA 2000	Faible	

- **Les objectifs de conservation**

- Objectif n°1 : Améliorer l'état de conservation des populations de Chiroptères
- Objectif n°2 : Améliorer l'état de conservation des habitats d'intérêt communautaire
- Objectif n°3 : Favoriser une appropriation locale du site Natura 2000 et de ses enjeux
- Objectif n°4 : Améliorer les connaissances scientifiques et réaliser un suivi des espèces et des habitats connus
- Objectif n°5 : Assurer la mise en œuvre des actions proposées et l'adhésion à la Charte Natura 2000

2. Exposé des raisons pour lesquelles le SCoT est susceptible ou non d'avoir des incidences

2.1 Définition des principaux impacts du SCoT

La présente évaluation doit rendre compte des incidences potentielles et avérées du SCoT sur les habitats naturels et les espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des sites en question. Elle doit aussi comparer les orientations des documents d'objectifs des sites avec les orientations du SCoT qui se doivent d'être cohérentes, ou a minima compatibles.

2.2 Les incidences et mesures potentielles

INCIDENCES POTENTIELLEMENT NEGATIVES

Le SCOT affiche des objectifs ambitieux en termes de croissance démographique et se base sur des hypothèses de développement résidentiel de l'ordre de 30ha pour l'habitat.

Il souhaite également poursuivre son développement économique et répondre aux besoins des entreprises industrielles notamment en termes d'extension. En ce sens, il prévoit 27 ha pour les activités économiques.

- *En termes d'offre résidentielle*

Concernant l'offre résidentielle envisagée, 114 logements environ seraient réalisés sur les pôles d'Oulchy et Hartennes, 20 logements sur le pôle d'Arcy-Sainte-Restitue et 228 sur l'ensemble des communes de l'espace rural. La commune d'Arcy-Sainte-Restitue est directement concernée par la sous-unité ouest du site Natura 2000.

La réalisation de ces nouveaux logements dans le pôle relais d'Arcy-Sainte-Restitue risque d'augmenter les circulations sur les axes principaux de la commune : RD 6, RD 2 et RD 83. Le trafic risque donc d'augmenter légèrement sur la RD83 qui traverse la sous-unité Ouest du site Natura 2000. Cependant, **le centre-bourg du village est situé à l'écart de ce site naturel réglementé.**

- *En termes d'activités économiques*

La présence de zones d'activités sur les pôles de Hartennes-et-Taux et d'Oulchy-le-Château drainent et maintiennent sur place une part de la population active du canton et attirent également quotidiennement quelques actifs des territoires voisins.

Afin d'anticiper le développement in situ ou à proximité de ces 2 pôles, des capacités d'extension de superficie suffisante devront être programmées pour répondre aux attentes des entreprises dans les 10 ans à venir.

A ce jour, la ZA de Hartennes-et-Taux programme une zone d'extension à long terme de 20 ha. La ZA d'Oulchy-le-Château prévoit une extension à court et moyen terme de 2,79 ha et une surface en extension à long terme de 4,85 ha.

La réalisation de ces zones d'activités sur le territoire du SCOT devrait renforcer les circulations à l'échelle du territoire. Cependant, **les pôles d'Hartennes et d'Oulchy sont situés à mi-chemin entre les deux sites Natura 2000, en conséquence, les impacts potentiels sont négligeables.**

Afin de limiter le développement de l'urbanisation en extension (pour le logement ou pour l'activité), les communes devront privilégier le réinvestissement des dents creuses, le renouvellement urbain et la réaffectation de bâti à un usage résidentiel.

Toutefois, la croissance démographique et résidentielle envisagée dans le cadre du SCOT impliquera inéluctablement une augmentation de la consommation des ressources du territoire (eau, sol, énergie, etc).

- *Mesures prises par le SCOT*

Le SCOT prescrit différentes mesures permettant de minimiser autant que faire se peut, l'impact sur ces ressources :

La préservation de la ressource en eau :

- Prendre en compte les directives européennes et nationales sur la protection de la ressource en eau (SDAGE, SAGE), mais aussi, sur les diverses réglementations applicables aux rejets dans les milieux naturels.
- Garantir la pérennité de la ressource en eau potable par une occupation du sol adéquate dans les différents périmètres de protection des captages d'eau, en particulier ceux ne faisant pas l'objet de périmètre de protection au titre de DUP. L'utilisation à des fins agricoles doit être compatible avec la protection édictée.
- Conserver et préserver des espaces tampons à proximité immédiate des cours d'eau de manière à limiter les apports et les pollutions diverses dans le milieu.
- Rendre compatible les documents d'urbanisme si nécessaire avec l'objectif de distribution d'une eau potable de qualité en quantité suffisante à la population. A ce titre, ils devront s'assurer que la capacité d'approvisionnement en eau potable est suffisante pour alimenter les zones à urbaniser.
- Contrôler et favoriser la réhabilitation des systèmes d'assainissement individuels et s'assurer de la capacité des réseaux avant toute extension.

La gestion des eaux pluviales :

- Imposer dès la conception des opérations d'aménagement ou des constructions dans les secteurs urbains ou à urbaniser :
 - de réaliser des dispositifs permettant le traitement des eaux pluviales pour toute nouvelle opération d'aménagement,
 - la collecte ou la réutilisation pour partie des eaux pluviales pour toute construction.
- Veiller à ce que les opérations soient adaptées à la capacité des réseaux existants.

L'amélioration de la qualité de l'air et valoriser le potentiel énergétique du territoire :

- Economiser l'énergie par l'optimisation des ressources disponibles, notamment la biomasse en lien avec les activités agricoles et l'industrie agro-alimentaire dans le Soissonnais.
- Valoriser la filière bois.
- Diversifier les modes de production des énergies renouvelables et notamment l'énergie éolienne. Les parcs éoliens devront tenir compte des autres projets éoliens alentours et devront s'implanter dans les secteurs où le potentiel est le plus fort.
- Ne pas rendre impossible l'utilisation du photovoltaïque (panneaux, tuiles avec cellules...) et le solaire sur le bâti.

INCIDENCES POSITIVES

Afin d'assurer la préservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire, le SCoT s'attache à protéger les espaces naturels grâce à l'identification de la Trame Verte et Bleue.

En effet, plusieurs réservoirs de biodiversité et corridors écologiques de la CCOC permettent des échanges biologiques entre les deux sites Natura 2000 des Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois et de la forêt de Retz. Leur préservation permettra donc de favoriser la mise en réseau des sites et de maintenir leur diversité biologique.

Il s'agit, en particulier, des réservoirs suivants :

Nom du site	Communes concernées
Pelouses de la vallée de la Savière amont	Vierzy ; Parcy-et-Tigny
Boisements et landes acides du bois d'Hartennes	Hartennes-et-Taux ; Parcy-et-Tigny
Bois des Crouttes et bois d'Housse	Maast-et-Violaine ; Muret-et-Crouttes ; Launoy ; Arcy-Sainte-Restitue
Bois de Saint-Jean	Hartennes-et-Taux ; Parcy-et-Tigny ; Le Plessier Huleu ; Grand Rozoy
Bois d'Arcy	Cramaille ; Arcy-Sainte-Restitue

Et des corridors suivants :

Nom du site	Communes concernées
Réseaux inter-forestiers des bois de Saint Jean, bois des Crouttes et bois d'Housse	Grand Rozoy ; Launoy ; Droizy ; Arcy-Sainte-Restitue
Corridor de grands mammifères entre les bois Lévêque, d'Hartennes, et bois de Saint Jean	Chacrise ; Hartennes-et-Taux ; Grand Rozoy
Bois de Saint Jean et massif forestier de Retz via bois de Mauloy et via bois de Blanzay et bois du Bœuf	Parcy-et-Tigny ; Saint-Rémy-Blanzy ; le Plessier-Huleu
Liaison bois des Crouttes/Housses au bois d'Arcy, de Saponay et vallée de la Muze	Arcy-Sainte-Restitue

- *Mesures prises par le SCOT*

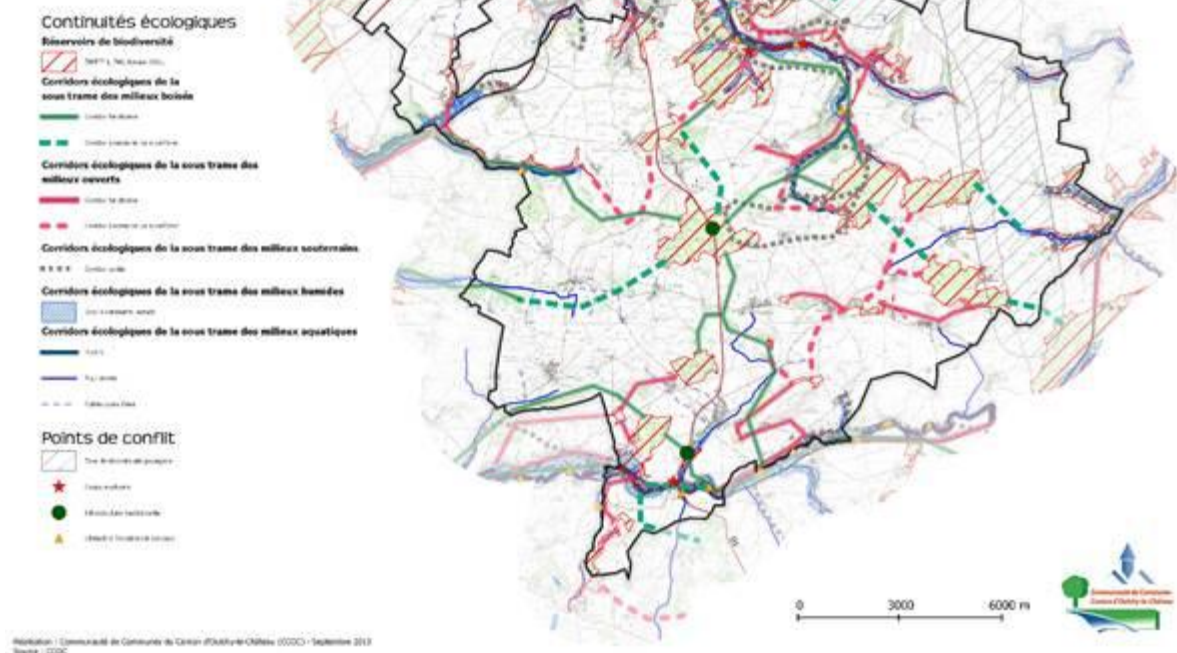
Le SCOT prévoit les principes suivants pour la protection des réservoirs de biodiversité :

- Retranscrire et préciser les réservoirs de biodiversité à l'échelle parcellaire et les classer en zones Naturelle (N). Certaines parties peuvent toutefois faire l'objet d'un zonage Agricole (A) en raison des pratiques d'élevage et des besoins agricoles ;
- Exclure l'urbanisation au sein des réservoirs de biodiversité. Peuvent cependant y être tolérés certains ouvrages ou installations nécessaires à la gestion de ces espaces, à leur valorisation ou à leur fréquentation par le public ainsi que certains ouvrages ou installations d'intérêt public qui ne peuvent s'implanter ailleurs (gestion des risques, captages d'eau potable...) sous réserve de garantir l'état de conservation des espèces et des habitats naturels ;
- Assurer la préservation des habitats naturels remarquables et des espèces protégées. Dans les espaces faisant l'objet de mesures de protection réglementaire, veiller à garantir la compatibilité des pratiques avec les modalités de gestion prescrites ;
- Définir une zone tampon autour des réservoirs de biodiversité pour éviter l'impact des aménagements (espace urbain, zone d'activité...) situés à proximité. Ce périmètre, défini à l'échelle des PLU, sera de type A ou N.

Le SCOT prévoit les principes suivants pour la protection des corridors écologiques :

- Délimiter, à la parcelle, les contours des corridors écologiques dans les PLU en se basant sur ceux déterminés par l'étude TVB et mettre en œuvre les mesures de préservation adaptées ;
- Préserver l'ensemble des milieux naturels de qualité (zones humides, lits majeurs des cours d'eau, milieux boisés et petits bosquets, cavités, landes, pelouses calcicoles...) contenus au sein des continuités en s'appuyant notamment sur les périmètres identifiés au SDAGE et dans l'étude TVB ;
- Conforter les corridors en mauvais état et tenter de résorber les points de blocages identifiés par l'étude TVB ;
- Garantir, par un zonage, la dominante naturelle ou agricole des continuités écologiques et assurer la présence d'une zone tampon autour ;
- Assurer la transparence écologique des infrastructures situées au sein des corridors écologiques. Ces dernières devront notamment veiller, à travers leurs aménagements, à ne pas remettre en cause la fonctionnalité des continuités écologique.

Carte 9 : Synthèse et enjeux de la Trame Verte et Bleue



Source : Extrait du rapport d'analyse Trame verte et bleue de la Communauté de communes du Canton d'Oulchy-le-Château. CCOC-décembre 2013.

La préservation de la TVB aura donc une incidence positive à l'égard du maintien de la biodiversité et des échanges (en particulier pour la grande faune) pour les sites Natura 2000 des Coteaux calcaires du Tardenois et du Valois et de la forêt de Retz.